FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS
AU 30 SEPTEMBRE 2019

RATIOS DE COUVERTURE

Le ratio de couverture suivant est calculé pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2019 et est basé sur les états financiers consolidés non audités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

- Couverture des intérêts sur les obligations subordonnées[(1)] 12,87

Les ratios de couverture suivants sont calculés pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2019 et sont basés sur les états financiers consolidés non audités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

- Ratio consolidé des bénéfices sur les charges fixes, excluant les intérêts sur les dépôts[(2)]..... 4,47
- Ratio consolidé des bénéfices sur les charges fixes, incluant les intérêts sur les dépôts[(2)]..... 1,54

(1) Depuis le 31 décembre 2018, le ratio de couverture des intérêts sur les obligations subordonnées a remplacé le ratio de couverture par le bénéfice auparavant présenté.

(2) Ces ratios ont été calculés à l'aide d'une méthodologie révisée afin de les rendre comparables aux mesures similaires utilisées par d'autres sociétés, et ce depuis le 31 décembre 2018. Pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2019, les ratios auraient été respectivement de 4,61 et 1,56 avec la méthodologie utilisée auparavant.